

## Formation Initiale à l'Habilitation Electrique Manœuvre en BT (BE Manoeuvre)

### Objectif de la formation :

Être capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication NFC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.

Être capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.

Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

**Durée : 14 heures** en présentiel

**Public Concernée :** Personnel d'exploitation appelé à effectuer des opérations de manœuvre en BT.

**Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :** pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

**Nombre de Stagiaires :** de 4 stagiaires **Minimum** à 10 stagiaires **Maximum**

**Prérequis :** Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les INSTALLATIONS et MATERIELS sur lesquels il doit intervenir.

**Coût de la formation :** Sur Devis

### Contenu de la formation :

<b>Module 1 : Tronc Commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance...</li> <li>• Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : Electrisation, Electrocutation, brûlures.</li> <li>• Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.</li> <li>• Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.</li> <li>• Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.</li> <li>• Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.</li> <li>• Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection collective.</li> <li>• Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main, ...)</li> <li>• Evaluer le risque électrique et mettre en œuvre les mesures de prévention.</li> </ul>
<b>Module 7 : Thème Spécifique aux Manœuvres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.</li> <li>• Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.</li> <li>• Connaître les limites de l'habilitation symbole « BE » ou « HE » (manœuvre permises).</li> <li>• Evaluer les risques liés aux manœuvres, mettre en place les mesures de prévention et appliquer les instructions de sécurité.</li> <li>• Mettre en service un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension.</li> <li>• Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire : préparer, organiser et mettre en œuvre.</li> <li>• Echanger les informations et documents pertinents avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.</li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation.</li></ul> |
|--|---|

**Méthodes pédagogiques :**

- Diaporama
- Pratique intégrée à la théorie
- Démonstration

- Apprentissage
- Mise en situation
- Evaluations formative et certificative

**Modalités d'évaluation des acquis :**

- Formateur certifié Formateur habilitations électriques
- Le formateur évalue les acquis des stagiaires (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires (QCM) en théorie et d'une épreuve en pratique (grille d'évaluation détaillée).

- *Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).*

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.